



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023-1169

Objet : NANTES- rue Paul CLAUDEL-quartier de la Boissière – Déclassement de la parcelle cadastrée OV604. Cession à Loire Océan Métropole Aménagement

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a et 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT, et pour prononcer le déclassement du domaine public préalablement à la réalisation de ladite cession,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre 2023 au 4 octobre 2023 et les conclusions favorables du commissaire enquêteur portant sur le projet de déclassement de la parcelle cadastrée OV604,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°2021-115 en date du 08 octobre 2021 approuvant la création de la ZAC Nantes Nord,

Vu l'extrait du plan cadastral, référencé 16954G, en date du 29 juin 2023 portant sur la création de la parcelle cadastrée OV604 (70 m²) issue du domaine public métropolitain,

Vu la lettre valant avis de la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique, pôle d'évaluation domaniale, n°2023-44109-75560 en date du 7 novembre 2023 portant sur la valeur vénale des biens à céder à 15 €/m² et n'appelant aucune observation concernant l'apport en nature de la parcelle au profit de Loire Océan Métropole Aménagement,

Considérant que la désaffectation de la parcelle cadastrée OV604 (70 m²) a été constatée par procès-verbal d'huissiers de justice, Monsieur Yann JORAND en date du 30 octobre 2023 et Monsieur Julien VAN GORKUM en date du 13 novembre 2023,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Considérant que cette emprise est intégrée dans le périmètre de la ZAC Nantes Nord et qu'elle est apportée en nature à l'aménageur dans le cadre du projet de renouvellement urbain,

Considérant que la valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 180 000 euros HT,

Décide

Article 1. Nantes- rue Paul CLAUDEL-quartier de la Boissière – Déclassement de la parcelle cadastrée OV604 (70 m²).

Article 2 : Cession à Loire Océan Métropole Aménagement, de la parcelle cadastrée OV604 (70 m²) située rue Paul Claudel à Nantes, et nécessaire au projet de renouvellement urbain dans le cadre de la ZAC Nantes Nord - Montant de la cession : apport en nature dont la valeur vénale du bien est évaluée à 15 euros /m². Les frais d'acte sont pris en charge par Loire Océan Métropole Aménagement.

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24/11/23

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

24 NOV. 2023